

FICHE ACTION N° 1

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 021-20000925-20221215-22_12_15_03-DE

Création d'un nouveau lieu de vie en cœur de ville

Orientation stratégique	Un cœur de ville pour tous, animé et convivial
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Genlis et/ou aménageur
Description de l'action	<p>La ville de Genlis dispose d'un secteur potentiel de renouvellement urbain de près de 2ha situé en cœur de ville et directement accessible depuis la RD 905 suite à l'apparition d'une friche commerciale de 2000m².</p> <p>Le départ de ce commerce alimentaire de moyenne surface a en effet engendré une perte de vitesse de ce site au positionnement stratégique. D'autres mutations à venir de cellules commerciales et de services sur le site sont déjà connues et engagées.</p> <p>Par ailleurs, le site présente actuellement des accès peu valorisés, des espaces publics et des fonctions morcelées ainsi qu'un espace très minéral voué essentiellement à la voiture (environ 180 places de stationnement).</p> <p>Une opération urbaine d'envergure est amorcée sur ce secteur afin de recréer un cœur de ville pour tous, animé et convivial.</p> <p>La trame urbaine vise à être recomposée par des démolitions/reconstructions en développant une mixité des usages du cœur de ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'une nouvelle offre en logements pour fluidifier la rotation du parc de logement actuel, inverser la tendance démographique sur la commune et répondre à l'adaptation vis à vis du vieillissement de la population par la création de logements collectifs et de logements accessibles pour les personnes âgées autonomes à proximité des commerces et services, - conforter le linéaire commerçant existant en assurant la continuité et la qualité des façades et devantures commerciales, notamment par une nouvelle offre en café/restaurant, - recentrer l'offre de professionnels de santé dans des locaux adaptés en permettant l'attrait de fréquentation du cœur de ville, - créer des espaces de rencontre et de convivialité. <p>Cette opération nécessitera une valorisation du foncier disponible et une maîtrise foncière sur des emplacements stratégiques.</p> <p>L'aspect fortement minéral sera atténué par la valorisation des espaces verts existants et la création de nouveaux espaces végétalisés.</p>

	Une offre en stationnement sera repensée pour répondre aux besoins des activités du cœur de ville tout en incitant au développement d'un parcours piéton en cœur de ville.																														
Partenaires	>Etat, >Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, >Conseil Départemental Côte-d'Or, >Banque des Territoires, >EPFL Doubs BFC, >CCI, >CAUE, >SPLAAD.																														
Dépenses prévisionnelles	Bilan sommaire de l'opération à ce jour : 4,2M€.																														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses (HT)</th> <th colspan="2">Recettes (HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes générales</td> <td>100 000 €</td> <td rowspan="8" style="text-align: center;">Cessions Subventions*</td> <td rowspan="8" style="text-align: center;">1 631 000 € 700 000 € 4 116 712 €</td> </tr> <tr> <td>Foncier</td> <td>2 404 500 €</td> </tr> <tr> <td>Aménagements sols</td> <td>610 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux VRD</td> <td>1 925 000 €</td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>250 000 €</td> </tr> <tr> <td>Honoraires techniques</td> <td>311 000 €</td> </tr> <tr> <td>Frais financiers</td> <td>350 000 €</td> </tr> <tr> <td>Rémunération SL</td> <td>392 212 €</td> </tr> <tr> <td>Frais annexes/commercialisation</td> <td>105 000 €</td> <td>Subvention globale Ville de Genlis</td> <td>4 116 712 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>6 447 712 €</td> <td>Total</td> <td>6 447 712 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Financements à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional Bourgogne Franche Comté - Conseil Départemental Côte-d'Or - Etat : DETR/DSIL - Europe 	Dépenses (HT)		Recettes (HT)		Etudes générales	100 000 €	Cessions Subventions*	1 631 000 € 700 000 € 4 116 712 €	Foncier	2 404 500 €	Aménagements sols	610 000 €	Travaux VRD	1 925 000 €	Constructions	250 000 €	Honoraires techniques	311 000 €	Frais financiers	350 000 €	Rémunération SL	392 212 €	Frais annexes/commercialisation	105 000 €	Subvention globale Ville de Genlis	4 116 712 €	Total	6 447 712 €	Total	6 447 712 €
Dépenses (HT)		Recettes (HT)																													
Etudes générales	100 000 €	Cessions Subventions*	1 631 000 € 700 000 € 4 116 712 €																												
Foncier	2 404 500 €																														
Aménagements sols	610 000 €																														
Travaux VRD	1 925 000 €																														
Constructions	250 000 €																														
Honoraires techniques	311 000 €																														
Frais financiers	350 000 €																														
Rémunération SL	392 212 €																														
Frais annexes/commercialisation	105 000 €	Subvention globale Ville de Genlis	4 116 712 €																												
Total	6 447 712 €	Total	6 447 712 €																												
Calendrier	>2023 : études préalables, finalisation du programme global, montage procédure opérationnelle, consultation maîtrise œuvre urbaine, >2024 : conception maîtrise d'œuvre, >2025/2030 : travaux.																														
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE																														
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Procédure opérationnelle. Mutations foncières.																														
Conséquence sur la fonction de centralité	> Créer de nouveaux usages et une nouvelle fréquentation du cœur de ville, > Requalifier l'image du cœur de Ville, > Structurer la continuité commerciale et le parcours marchand du cœur de ville, > Développer une nouvelle offre en logements adaptée aux besoins,																														

	<ul style="list-style-type: none">> Faciliter le renouvellement et l'accueil de professionnels de santé,> Végétaliser la Ville,> Rendre le cœur de ville accessible pour tous les modes de déplacements,>Créer un lieu de rencontre et de convivialité.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 021-200000925-20221215-22_12_15_03-DE

Réhabilitation du bâtiment du forum et son parvis

Orientation stratégique	Un cœur de ville productif et dynamique
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Genlis
Description de l'action	<p>Le bâtiment du forum a une valeur patrimoniale (ancienne école des filles de la Ville).</p> <p>Situé à l'intersection entre l'avenue de la gare et la RD905, il dispose d'une visibilité remarquable. La façade du bâtiment marque l'image de Genlis en cœur de ville dans la traversée de la commune.</p> <p>Le bâtiment qui présente 3 anciennes salles de classe en rez-de-chaussée et des logements aux étages est sous-occupé.</p> <p>La restructuration du RDC permettra d'accueillir une nouvelle activité commerciale mettant en valeur et renforçant le linéaire commerçant et le parcours marchand du cœur de ville.</p> <p>Les abords du bâtiment du forum sont actuellement des stationnements en bitume et un parvis peu appropriable par des massifs plantés. Les aménagements ne sont pas qualitatifs, voir pénalise la qualité architecturale du bâtiment. Des travaux de requalification des abords permettraient de valoriser ce bâtiment à l'échelle de la traversée de la Ville tout en mettant en valeur les activités commerciales du cœur de ville.</p> <p>Sont ainsi envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réhabilitation du rez-de-chaussée du bâtiment du forum pour la création d'une nouvelle surface commerciale (200m²), - Le réaménagement du parvis pour améliorer l'image du cœur de ville (720m²), - La mise en valeur des activités commerciales par l'installation d'une nouvelle signalétique. <p>Ces travaux sont par ailleurs envisagés sous l'angle d'une amélioration de la performance énergétique du bâtiment.</p>
Partenaires	>Etat, >Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, >Conseil Départemental Côte-d'Or, >Banque des Territoires, >CCI, >CAUE, >CEREMA.
Dépenses prévisionnelles	>Maîtrise d'œuvre et travaux pour le réaménagement du rez-de-chaussée du bâtiment et son parvis : 395 000€ HT

	>Signalétique totem commerces : 5 400€ HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Financements à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional Bourgogne Franche Comté - Conseil Départemental Côte-d'Or - Etat : DETR/DSIL
Calendrier	<p>>2023 : finalisation programmation de travaux sur la base des prescriptions architecturales préétablies et lancement maîtrise œuvre.</p> <p>>2024 : travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée du bâtiment et de réaménagement du parvis avec pose de totems pour indication des commerces.</p> <p>>Fin 2024 : installation nouveau commerce.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de cellules disponibles dans surface réhabilitée.</p> <p>Identification de porteurs de projets.</p> <p>Analyse qualitative de mise en valeur du bâtiment et de son parvis.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>> Restructurer et mettre en valeur un patrimoine architectural identitaire de la commune</p> <p>> Valoriser l'image de la traversée de la ville</p> <p>>Renforcer la trame végétale du cœur de ville</p> <p>> Renforcer le parcours marchand et le linéaire commerçant du cœur de ville</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 3

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
SLW
ID : 021-200000925-20221215-22_12_15_03-DE

Occupation temporaire du bâtiment Prieur/Vanel pour l'installation d'une boutique test

Orientation stratégique	Un cœur de ville productif et dynamique
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Genlis/Association Ressources en Plaine
Description de l'action	<p>Le SMICTOM met en œuvre une démarche d'Utilotroc qui permet de limiter le rejet en déchetterie et d'inciter au ré-emploi des objets.</p> <p>Il a y eu 9385 tonnes de déchets en 2020 déposés dans les 4 déchetteries de la plaine soit 1 351 440 € de coût de traitement (source Plaquette du SMICTOM 2020). Rien que sur le site test de Longecourt en 4 mois 2.5 tonnes d'objets (ou plus de 2000 objets) ont été détournés des bennes.</p> <p>Soucieuse de s'inscrire dans l'économie sociale et solidaire pour répondre aux besoins de son territoire, la Ville de Genlis souhaite faciliter la création d'une ressourcerie/recyclerie sur son territoire permettant de redynamiser le cœur de Ville.</p> <p>Une association souhaite tester la création d'une boutique de seconde vie des objets en centre-ville : réduire les déchets déposés en déchetteries en leurs offrant une seconde vie, tout en favorisant le lien social dans les zones urbaines dites « rurales » et ainsi permettre aux habitants de la plaine dijonnaise mais également aux collectivités locales, écoles et services sociaux, d'accéder à des objets du quotidien soit en total gratuité soit à des prix très bas via cette ressourcerie.</p> <p>Dans un contexte d'inflation, de précarité et de développement durable, une ressourcerie évolutive permettra au-delà de « sauver des objets destinés à la destruction, de permettre aux habitants, d'obtenir des objets du quotidien et de la culture, à moindre coût voire gratuitement. Et simultanément, d'offrir des lieux de rencontres, d'échanges et d'entraide ce qui permettra de dynamiser le lien social.</p> <p>Le bâtiment Prieur Vanel sera ainsi temporairement occupé par cette nouvelle activité permettant ainsi de renforcer le linéaire commerçant.</p> <p>Les actions de l'association seront de :</p> <ul style="list-style-type: none">- réceptionner, trier et valoriser les dons. (Objets du quotidien, culturels et de la petite enfance en état de fonctionnement ou d'usage),- nettoyer et agencer les objets pour rendre les différents locaux attrayants et attractifs,

	<ul style="list-style-type: none"> - accueillir les usagers et les habitants, distiller le message écologique et pédagogique, afin de changer les façons de consommer, - aider de façon ponctuelle et discrète des personnes ou des organismes dans le besoin, - vente d'objets récupérés pour rémunérer les salariés et développer l'association, - animer des ateliers familiaux sur le thème du recyclage et du partage de compétences.
Partenaires	>SMICTOM de la Plaine Dijonnaise, >SUEZ, >Générateur BFC/PES 21, >Avise/France active Bourgogne.
Dépenses prévisionnelles	Plan financier en cours de constitution par l'association.
Calendrier	>Fin 2022 : création de l'association « Ressources en Plaine ». >2023/2025 : installation de l'activité en test.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la boutique.
Conséquence sur la fonction de centralité	> Intégrer une nouvelle activité en cœur de ville par le développement de l'économie circulaire pour limiter les déchets, >Diversifier le parcours marchand par une nouvelle activité en test, >Optimiser l'usage de bâtiments communaux, >Améliorer l'image du cœur de ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 021-200000925-20221215-22_12_15_03-DE

Création d'un Tiers Lieux à l'espace culturel Paul Orssaud

Orientation stratégique	Un cœur de ville productif et dynamique
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Genlis
Description de l'action	<p>L'espace Culturel Paul Orssaud est une « locomotive » du cœur de Ville de Genlis. Il offre un espace de 4000 m² et rayonne à l'échelle intercommunale, notamment grâce à la fréquentation de la Médiathèque qui compte 1400 abonnés dont 60% hors Genlis, du cinéma et des écoles de danses et de musiques.</p> <p>Les salles et les caractéristiques techniques du bâtiment offrent un grand potentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un grand bâtiment fonctionnel, - Des salles équipées (insonorisation, mobilier, écran, ...), - Des activités ouvertes à tous les publics, - Des espaces communs dans les galeries, - Des salles pouvant accueillir jusqu'à 250 personnes, - Un réseau wifi public. <p>Il regroupe actuellement de grandes salles pour les activités culturelles et de loisirs, une salle de cinéma, la médiathèque, une salle des fêtes et une galerie intérieure.</p> <p>Ce bâtiment offre toutefois une surface sous-exploitée, un manque d'identité et de convivialité.</p> <p>Peu accueillant, il souffre d'un manque de visibilité et de fréquentation par rapport à son potentiel.</p> <p>La Ville de Genlis, disposant d'une gare, s'inscrit entre Dijon et Besançon ce qui offre un potentiel de fréquentation par rapport aux bassins de population et d'emploi entre les deux pôles et pourrait profiter au rayonnement de cet équipement.</p> <p>Les actions sur cet équipement communal visent à valoriser le lieu et à la diversité de ses activités ainsi que d'intensifier ses usages pour accroître son rayonnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de mobilier dans les galeries pour améliorer le confort d'usage, l'accueil du bâtiment et intensifier sa fréquentation, - Accompagnement à la revalorisation de l'espace culturel vers la création d'un Tiers Lieux : mobilisation des acteurs et des habitants pour confirmer les enjeux stratégiques et engager une démarche collective de gestion du lieu, transformer la dynamique en un projet économique ancré sur le territoire, structurer les dimensions stratégiques du projet, la gouvernance et le modèle économique,

	<ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement des abords du bâtiment pour le rendre plus visible et améliorer son accès tout modes (Cf fiche action n°5 et n°6).
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> >Etat, >DRAC, >Conseil Régional Bourgogne France Comté, >Générateur BFC/PES 21_Fabrique à initiatives, >Réseau des Tiers Lieux BFC, >Conseil Départemental Côte-d'Or_Côte-d'Or attractivité, >Banque des Territoires, >Associations genlisiennes, >Panoramic 21 (gestion du cinéma), >CAUE, >Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, centre social.
Dépenses prévisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> >Ingénierie d'aide à la structuration du modèle de création du tiers lieu : 20k€ >Installation de nouveau mobilier pour valoriser le lieu et améliorer l'accueil des usagers: 10 k€
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	<p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de nouveau mobilier dans la galerie. - Ingénierie pour la constitution du Tiers Lieux. <p>2024: Installation de nouvelles activités.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> >Niveau de satisfaction des usagers sur l'accueil dans le bâtiment, >Nombre d'acteurs mobilisés pour porter le projet de Tiers Lieux, >Modèle économique identifié.
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> > Développer la création et l'animation culturelle de l'offre de loisirs, > Renforcer la fréquentation de l'équipement, > Accroître le rayonnement de cet équipement et de ses activités à l'échelle intercommunale.
Annexes	 <p>Échelle 1 : 1 750</p>

FICHE ACTION N° 5

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 021-20000925-20221215-22_12_15_03-DE

Requalification des entrées du cœur de ville et de sa traversée

Orientation stratégique	Un centre-ville à l'image renouvelée, accueillant et accessible
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Genlis / CD 21
Description de l'action	<p>La route départementale 905 est un axe structurant à l'échelle de la Ville avec le passage de plus de 15 000 véhicules/jour.</p> <p>La gare, les RD 109j et RD 25 constituent également des entrées au cœur de ville.</p> <p>La restructuration des entrées du cœur de Ville et de sa traversée doivent permettre de redessiner les contours du cœur de ville et le rendre plus attractif en donnant à voir l'ensemble des activités et équipements qui le composent depuis les grands axes de circulations.</p> <p>L'accès au cœur de ville doit être repensé par une amélioration de l'offre en stationnement public directement accessible depuis les routes départementales.</p> <p>Cette requalification globale permettra de renouveler l'image du cœur de ville et d'apaiser la circulation pour inciter et faciliter les circulations à pieds ou en vélo dans le périmètre du cœur de ville.</p> <p>Cette action vise plusieurs points stratégiques en cœur de ville, et notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrée au cœur de ville depuis le pont de la Norges : améliorer l'image et offrir un accès facilité depuis la route départementale par l'augmentation de l'offre en stationnement (une maîtrise foncière sur des emplacements stratégiques pourrait être à prévoir), - Abords de l'espace culturel Paul Orssaud : la rue Jean Jaurès offre une grande largeur et pourrait permettre de ré-organiser les stationnements, apaiser la circulation et valoriser les abords de l'équipement, - Futur nouveau lieu de vie en cœur de ville (Cf Fiche action n°1) : améliorer l'accès aux services et commerces depuis la RD 905 et la rue Jean Moulin tout en améliorant l'image de la ville, - Carrefour RD905/avenue de la Gare : ce carrefour mérite un réaménagement pour marquer son positionnement en cœur de ville en apaisant la circulation et en facilitant les modes doux, - Abords des bâtiments du forum et de Prieur/Vanel : améliorer l'image de ce carrefour stratégique du cœur de ville et offrir un accès facilité depuis la route départementale par l'augmentation de l'offre en stationnement public, - Rue Pasteur : valorisation de cette entrée de ville végétalisée. <p>Par ailleurs, le linéaire commerçant le long de la RD 905 joue le rôle de vitrine des activités commerciales en cœur de ville. L'embellissement des vitrines</p>

	commerciales et la mise en valeur des commerces contribuera à renforcer une image qualitative de la Ville. La création d'une charte des enseignes et devantures commerciales est ainsi envisagée sur le linéaire rue Bernard Laureau/RD 905.
Partenaires	> État, > Conseil Régional Bourgogne France Comté, > Conseil Départemental Côte-d'Or_MICA, >Banque des Territoires, >CAUE 21, > CEREMA, >Association des commerçants.
Dépenses prévisionnelles	>Etude de programmation sur les stationnements et accès au cœur de ville : 30 000€ HT
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	2023 : - Étude de programmation des stationnements - Création d'une charte des devantures commerciales. 2024 : maîtrise d'œuvre pour création de parkings/ réaménagement de voirie sur les points stratégiques retenus. 2025 : travaux sur sites prioritaires retenus.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre et localisation de places de stationnements publics nécessaires. Point stratégiques d'apaisement de la circulation.
Conséquence sur la fonction de centralité	> Faciliter et rendre visible l'accès au cœur de Ville de Genlis par une nouvelle offre en stationnement public > Apaiser les circulations de flux et diminuer le caractère routier des routes départementales, > Favoriser les déplacements en modes doux en cœur de ville, >Redessiner les contours du cœur de ville et renouveler son image.
Annexes	

FICHE ACTION N° 6

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 021-200000925-20221215-22_12_15_03-DE

Amélioration de l'image de la ville par son fleurissement

Orientation stratégique	Un centre-ville à l'image renouvelée, accueillant et accessible
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Genlis
Description de l'action	<p>Un travail de végétalisation et d'embellissement de la ville sur toute sa traversée est initié par la ville depuis Septembre 2022.</p> <p>Ce travail sur les massifs est lié à la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts sur le territoire communal afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enrichir la ville d'une biodiversité riche et locale, - Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires - Créer un cadre de vie agréable en intégrant des paysages diversifiés, - Améliorer la maintenance des espaces verts en prenant en compte les préoccupations environnementales et le développement durable. <p>Ces travaux d'embellissement sont envisagés tout du long de la traversée de la ville, le long de la RD905.</p> <p>La définition de la palette végétale est en cours et fait l'objet d'un questionnaire auprès des habitants.</p>
Partenaires	> IUT bourgogne : alternante au sein de la ville de Genlis, > Côte d'or attractivité : label villes et villages fleuris, > CAUE : accompagnement sur le volet paysager.
Dépenses prévisionnelles	Budget global : 30 000€.
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	2023 : travaux de fleurissement.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Analyse de la gestion des massifs
Conséquence sur la fonction de centralité	> Améliorer l'image de la ville > Végétaliser la ville

FICHE ACTION N° 7

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le
ID : 021-200000925-20221215-22_12_15_03-DE

Création d'une boucle piétonne

Orientation stratégique	Un centre-ville à l'image renouvelée, accueillant et accessible
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Genlis
Description de l'action	<p>La Ville est traversée par la RD905 qui est un axe fonctionnel, rapide et bruyant. Une gare desservant l'axe Dijon/Besançon permet également l'accès au cœur de ville.</p> <p>Le cœur de ville présente des passages, venelles piétonnes qui contribuent à proposer des alternatives apaisées aux rues présentant un fort caractère routier. La création d'une boucle piétonne en cœur de Ville a pour objectif de restructurer des espaces et des continuités permettant des liaisons alternatives à la RD 905 à destination d'équipements, de services, de commerces et des quartiers.</p> <p>Si des rues avec moins de trafic permettent d'ores et déjà ces usages, certaines continuités manquent. Aussi, la valorisation paysagère de rues améliorera le confort et l'incitation à l'usage de la marche.</p> <p>Cette action se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'acquisition de foncier pour créer de nouvelles liaisons piétonnes : Plaine sportive Patouillet/Centre-social/Rue pasteur, Avenue de la Gare/Cœur de ville et rond-point des 3 rivières/promenade A. Briand, - L'amélioration de l'accès à l'ECPO pour les piétons par le réaménagement de son parvis, - La mise en valeur d'une liaison piétonne existante entre le futur lieu de vie en cœur de ville et l'ECPO (passage Javouhey), - La valorisation de la gare comme entrée au cœur de ville via des cheminements doux, - La mise en place d'une signalétique mettant en valeur les points d'intérêts du cœur de ville à découvrir sur un parcours piéton sur la base d'un travail mené en 2022 sur l'histoire de Genlis par le Conseil Municipal Jeune et le Conseil Municipal Séniior.
Partenaires	> État, > Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, >Conseil Départemental de la Côte-d'Or, >CEREMA, > Conseil Municipal Jeune et Conseil Municipal Séniior de la ville de Genlis.

Dépenses prévisionnelles	<p>Signalétique pour la création d'un parcours piéton ludique sur l'histoire de Genlis sur la base du travail mené par le CMJ/CMS_15k€</p> <p>Acquisitions foncières et frais géomètres de voies piétonnes : 90k€</p> <p>Requalification du parvis piéton de l'espace culturel Paul Orssaud et traversée de la rue Jean Jaurès vers le passage Javouhey : 155 k€</p> <p>Requalification parvis et cheminement gare/cœur de ville : 140 k€</p> <p>Mise en valeur du passage Javouhey par la création d'une fresque collective : 10 000€</p>
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	<p>2023 : mise en œuvre de la signalétique pour la création d'un parcours piéton ludique sur l'histoire de Genlis sur la base du travail mené par le CMJ/CMS.</p> <p>2024 : Maîtrise d'œuvre et travaux de réaménagements du parvis de l'ECPO et de mise en valeur du passage Javouhey.</p> <p>2023/2026 : acquisition foncière pour création de nouvelles boucles piétonnes.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Analyse de la fréquentation des cheminements piétons.
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser les mobilités douces et piétonnes dans le cœur de Ville, > Améliorer le confort et la qualité des cheminements, > Contribuer au ralentissement de la motorisation en ville, > Rendre lisible une continuité de chemin par une unité d'aménagement et d'une signalétique piétonne, > Mettre en valeur l'histoire de la ville et renforcer l'attachement au cœur de ville, > Embellir la ville.

FICHE ACTION N° 8

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 021-200000925-20221215-22_12_15_03-DE

Création d'un réseau de pistes cyclables

Orientation stratégique	Un centre-ville à l'image renouvelée, accueillant et accessible
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Genlis
Description de l'action	<p>Enjeux local et national, le développement des pistes cyclables doit inciter les usagers à utiliser les modes de déplacement doux pour les courtes distances du quotidien (domicile travail, école, courses...).</p> <p>Le développement de pistes cyclables sur la commune de Genlis permettra de penser la ville de manière plus durable en agissant pour l'environnement et la transition écologique mais aussi en faisant de Genlis une ville aux nouvelles mobilités.</p> <p>Ce projet permettra de renforcer la pratique du sport, améliorera la santé des citoyens, renforcera la sécurité routière, et rendra la ville plus dynamique et attractive.</p> <p>Traversée par une route départementale très fréquentée, la ville de Genlis dispose d'une gare dont le temps de trajet Genlis-Dijon est de 10 minutes. Un des enjeux est donc d'orienter les citoyens vers une logique vélo-train dans leur besoin de déplacement.</p> <p>Afin d'être efficace le réseau de pistes cyclables doit être pensé comme un outil à l'usage de tous et non pas uniquement à usage récréatif. Il s'agit de prendre en compte : les déplacements quotidiens domicile/travail, domicile/écoles et domicile/loisirs ainsi que les déplacements touristiques.</p> <p>Composé de deux boucles (autour du centre-ville / déplacement vers les communes voisines), le projet est conçu pour les déplacements à l'intérieur de la ville mais aussi à l'extérieur de la ville avec les communes voisines. Le schéma global de 7km permettra de relier les quartiers de la ville et des communes voisines au cœur de ville de Genlis et à l'ensemble de ses commerces, services et équipements.</p> <p>Ainsi seront desservis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les deux groupes scolaires et le collège ; - Les infrastructures sportives situées direction Cessey-sur-Tille, à la plaine Patouillet ; - Les zones économiques et de services (centre-ville / ZAC...) - La gare et l'aire de covoiturage afin d'assurer la multimodalité ; - Les infrastructures culturelles (espace culturel et salles de spectacle) ; - La mairie et le siège intercommunal ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Le centre-social ; - Les aires récréatives (château, lac et plaine Patouillet). 																																	
Partenaires	>Europe, >Etat, >Région Bourgogne France Comté, >Département.																																	
Dépenses prévisionnelles	Etudes : 95 464 € Travaux : 848 670 €																																	
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" data-bbox="489 685 1405 1051"> <thead> <tr> <th>Création de pistes cyclables</th> <th></th> <th>577 500 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dont Etat DSIL</td> <td>A déposer</td> <td>20 000 €</td> </tr> <tr> <td>Dont DREAL plan relance Vélo</td> <td>Notifiée</td> <td>420 000 €</td> </tr> <tr> <td>Dont Département</td> <td>Notifiée</td> <td>92 500 €</td> </tr> <tr> <td>Dont Département</td> <td>Déposée</td> <td>45 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>577 500.00 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="489 887 1405 1051"> <tbody> <tr> <td>Région : Contrat revitalisation rural</td> <td>En cours</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Région : Contrat de territoire – volet mobilité</td> <td>En cours</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Europe : FEDER rural</td> <td>En cours</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Département AAP pistes cyclable</td> <td>En cours</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>577 500.00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Création de pistes cyclables		577 500 €	Dont Etat DSIL	A déposer	20 000 €	Dont DREAL plan relance Vélo	Notifiée	420 000 €	Dont Département	Notifiée	92 500 €	Dont Département	Déposée	45 000 €	TOTAL		577 500.00 €	Région : Contrat revitalisation rural	En cours		Région : Contrat de territoire – volet mobilité	En cours		Europe : FEDER rural	En cours		Département AAP pistes cyclable	En cours		TOTAL		577 500.00 €
Création de pistes cyclables		577 500 €																																
Dont Etat DSIL	A déposer	20 000 €																																
Dont DREAL plan relance Vélo	Notifiée	420 000 €																																
Dont Département	Notifiée	92 500 €																																
Dont Département	Déposée	45 000 €																																
TOTAL		577 500.00 €																																
Région : Contrat revitalisation rural	En cours																																	
Région : Contrat de territoire – volet mobilité	En cours																																	
Europe : FEDER rural	En cours																																	
Département AAP pistes cyclable	En cours																																	
TOTAL		577 500.00 €																																
Calendrier	Etude préalable : 2021 Maitrise d'œuvre tranche 1 + travaux : 2022 (réception décembre 2023) Maitrise d'œuvre tranche 2 : 2022/2023 Travaux tranche 2 : 2023 Maitrise d'œuvre tranche 3 : 2023/2024 Travaux tranche 3 : 2024																																	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Appel à projet « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables » dans le cadre de France Relance																																	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Analyse de fréquentation des pistes cyclables.																																	
Conséquence sur la fonction de centralité	>Inciter à l'usage des modes doux, >Relier les différents quartiers et communes limitrophes aux commerces, services et équipements du cœur de ville, >Apporter des itinéraires sécurisés et assurer la continuité des pistes existantes à l'échelle communale et intercommunale.																																	

Annexes



FICHE ACTION N° 9

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 021-200000925-20221215-22_12_15_03-DE

Réaménagement du jardin du château

Orientation stratégique	Un centre-ville à l'image renouvelée, accueillant et accessible
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Genlis
Description de l'action	<p>L'actuel château de Genlis fut construit entre 1747 et 1753. Le château de Genlis et son parc sont la propriété de la commune depuis 1970.</p> <p>Le jardin se compose de deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none">- En front de RD 905 avec un parking et l'ancienne cours d'honneur (3000 m²),- A l'arrière du bâtiment du château avec un jardin (6000 m²) composé d'alignements d'arbres et de pelouse. <p>Le parc et le château sont situés au centre-ville et occupent une place stratégique entre des quartiers d'habitats, des équipements, des commerces... Le parc est situé en bordure de la Norges et assure ainsi la transition avec le paysage agricole. Ce positionnement est historique, et revêt un véritable enjeu d'interface.</p> <p>Le jardin du château est le seul véritable grand jardin public de la ville de Genlis. Il dialogue avec les espaces verts qui se trouvent le long de la Norges. A ce titre, il fait partie d'une trame verte qui reprend le tracé de la rivière. Par des parcours piétons, le site est également connecté aux équipements du bourg : commerces, écoles, église et mairie.</p> <p>Victime d'une tempête en 2019, de nombreux arbres ont été déteriorés. Une mise en sécurité a été réalisée à la suite de la tempête. L'aire de jeux initialement implantée dans le parc a également été retirée.</p> <p>La terrasse sablée qui faisait autrefois le lien entre le bâti et son jardin a disparu. Aujourd'hui, le gazon arrive jusqu'en pied de façade, sans qu'il existe de transition entre le bâtiment et l'espace vert.</p> <p>Au sein du jardin, le visiteur est laissé libre dans ses cheminement puisqu'il n'existe plus d'allée matérialisée par un revêtement minéral.</p> <p>Les vues qui se découvrent côté cour sont aujourd'hui très dégradées. Le château autrefois mis en scène depuis la rue est aujourd'hui partiellement masqué par le parking et par le stationnement anarchique de la cour d'honneur.</p> <p>Le projet de réaménagement du jardin du château s'articule autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pérenniser et valoriser tous les héritages historiques,- Mieux accueillir tous les publics,- Renforcer le vivant. <p>Les objectifs sont de réaménager le jardin en retrouvant les lignes directrices historiques, créer un îlot de fraîcheur dans le parcours urbain et un espace</p>

	public convivial végétalisé, développer la trame verte via de nouvelles plantations et relier le jardin à la Norges.
Partenaires	>CAUE, >Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, >Conseil Départemental Côte-d'Or_Côte d'or attractivité >BE paysagiste.
Dépenses prévisionnelles	Etude programmation : 45 000 € HT (jardin et bâtiment) Estimatif sommaire des travaux : environ 300 000 € HT Frais divers : 5 000 €
Plan de financement prévisionnel	Financements mobilisés/à mobiliser : - Etat : DETR/DSIL, - Conseil départemental.
Calendrier	2022 : étude de faisabilité, obtention du programme pour consultation du Maître d'œuvre. 2023 : maîtrise d'œuvre. 2024/2026 : travaux de réaménagements .
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Affluence du site
Conséquence sur la fonction de centralité	>Mise en valeur d'un îlot de fraicheur dans le centre-ville >Végétalisation du centre-ville en renouvelant le patrimoine arboré > Redonner un espace de vie public qualitatif pour tous les habitants
Annexes	